N°8

ORGELET INFO



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

DÉCEMBRE 2023

LE MOT DU MAIRE

ÉTAT CIVIL

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

INFOS DIVERSES

Orgelet Merlia Sézéria Vampornay Bellecin











LE MOT DU MAIRE



Chères Orgeletaines, chers Orgeletains,

En cette période de célébration et de partage, je tiens à vous adresser mes vœux les plus chaleureux pour la nouvelle année. Que 2024 soit synonyme de bonheur, de prospérité et de réalisations pour chacun d'entre vous.

L'année qui s'achève a été riche en événements marquants pour notre belle commune. Parmi eux, je souhaite revenir sur la visite exceptionnelle du Président de la République le 24 novembre dernier. Cet honneur témoigne de la vitalité et de l'importance de notre communauté. À ce sujet, j'aurais aimé partager cet événement avec vous et regrette sincèrement de ne pas avoir pu vous y associer, ceci malgré mon insistance auprès des services de l'Élysée qui nous ont contraints à des mesures de sécurité très strictes, limitant ainsi l'accès du public à cet événement. Nous espérons que vous comprendrez cette mesure nécessaire pour assurer la sécurité de tous.

Cette visite présidentielle s'est inscrite dans une année marquée par plusieurs moments forts, tels que le passage du Tour de France. Ces événements ont mis en lumière notre commune et ont renforcé notre identité au-delà de nos frontières.

Par ailleurs, je souhaite partager avec vous la satisfaction liée au démarrage de deux importants chantiers au cœur de notre ville. Ces projets ont et auront encore un impact sur la circulation dans le centre, mais ils contribueront également à moderniser notre cadre de vie et à renforcer le dynamisme économique de notre commune. Nous sommes conscients des désagréments temporaires que cela occasionne, mais nous sommes convaincus que les bénéfices à long terme en valent la peine.

En cette fin d'année, prenons le temps de réfléchir à ces moments forts, de célébrer nos réussites collectives et de nous projeter avec optimisme vers l'avenir. Je suis convaincu que l'année à venir nous réservera de nouvelles opportunités et que, grâce à notre unité et notre engagement, nous saurons les saisir.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année, entourés de vos proches. Que la solidarité et la bienveillance continuent de guider nos actions tout au long de la nouvelle année.

Bien à vous,

J.-P. DUTHION



Si vous voulez recevoir la newsletter, veuillez communiquer votre adresse mail à la mairie d'Orgelet ou à l'adresse mail suivante : communication@orgelet.com ou depuis notre site internet : www.orgelet.com

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

4 août 2023 Rose POPILLE

25 septembre Sasha GELINEAU MORETTI

1er octobreAda ÇAVDAR13 octobreÉlio ERIPRET28 octobreZelyha SONMEZ

MARIAGES

Pas de mariage pour cette période.

DÉCÈS

18 juillet 2023	Ginette REVERCHON	âgée de 87 ans
17 septembre	Michel RASSAU	âgé de 90 ans
9 octobre	Augusto RODRIGUES ELIAS	âgé de 87 ans
7 décembre	Jean RASSAT	âgé de 95 ans
7 décembre	Max ZERAFA	âgé de 79 ans

DÉCÈS CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL

12 juillet 2023	Gérard ARMION	âgé de 89 ans
20 juillet	Régine CLERC	âgée de 76 ans
2 août	René TARTAVEZ	âgé de 92 ans
6 août	Odette GALIANI	âgée de 96 ans
21 août	Suzanne PROST-DAME	âgée de 92 ans
25 août	Josette DUVAL	âgée de 92 ans
25 août	Colette BABET	âgée de 94 ans
25 août	René BUTTY	âgé de 93 ans
27 août	Guy DANGIN	âgé de 73 ans
29 août	Georges SCHELL	âgé de 90 ans
3 septembre	Michelle PASTOR	âgée de 89 ans
12 septembre	Serife ÖNCÜ	âgée de 75 ans
28 septembre	Eliane SAILLAND	âgée de 87 ans
30 septembre	Renée BOURCET	âgée de 93 ans
17 octobre	Patricia JOLY	âgée de 63 ans
27 octobre	Anne-Marie MANZONI	âgée de 92 ans
28 octobre	Huguette BERRARD	âgée de 76 ans
21 novembre	Andrée GRELLET	âgée de 99 ans

PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Les procès-verbaux sont consultables sur le site de la commune : www.orgelet.com)

Séance du 9 juin 2023

Dons reçus en commune d'Orgelet

Le Conseil Municipal a décidé d'accepter deux dons des gens du voyage, à savoir, 500 € par le groupe de Monsieur FLORES, et 500 € par le groupe de Monsieur GEMINEZ.

<u>Amendes de police – Travaux aménagement de</u> deux écluses dans le hameau de Sézéria

Le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement des travaux d'aménagement de deux écluses dans le hameau de Sézéria, pour un montant HT de 5093.20 € soit 6111.84 € TTC, et autorisé le Maire à solliciter le Conseil Départemental du Jura pour l'obtention d'une subvention, au titre des amendes de police.

<u>Festivités des 14 et 15 août 2023 - Convention avec l'association "Déflagration"</u>

Le Conseil Municipal a approuvé la convention avec l'association « Déflagration » pour l'organisation des journées des 14 et 15 août sur la commune d'Orgelet, pour un montant total de 20 000 €.

Renouvellement location Licence IV

La Commune a acheté la licence IV de débit de boissons détenue par Monsieur Pierino SAPORITO par vente aux enchères le 9 octobre 2020 à la suite de la liquidation judiciaire de l'ancienne discothèque du Barracuda.

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler la mise à disposition de cette licence IV à Monsieur Philippe PAILLARD, gérant de la brasserie l'Origine du Monde dont le siège social est situé au 10 Chemin des Alamans à Orgelet, et à Madame Nadine LABELLE pour une durée d'un an à compter du 7 juillet 2023 moyennant une redevance de 600 €.

Séance du 7 juillet 2023

Amende de police : sécurisation du carrefour de la RD 470 Avenue de Franche-Comté pour la sortie des véhicules de défense incendie et de secours véhicules de défense incendie et de secours

Le Conseil Municipal a approuvé le projet d'aménagement de l'entrée de Ville au carrefour RD 470 (continuité de la RD52) rue du Mont d'Orgier (vers la caserne des Pompiers) pour sécuriser la sortie des véhicules de défense incendie et de secours en raison du trafic important généré par les RD 52 et 470 et sollicité le financement du Département du Jura au titre des amendes de police.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Montant des travaux

prévisionnels Hors Taxes : 9 807,00 euros

- DETR-DSIL-FNADT 2021

(notifié 20%): 1 961,40 euros

- Produit des Amendes de Police (plafonné à

30 000,00 euros avec taux de 25%): 2 451,75 euros

- Autofinancement de la Commune : 5 393,85 euros

<u>Demande de subvention : aménagement des</u> allées du cimetière

Le Conseil Municipal a approuvé l'aménagement des allées du cimetière afin d'améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Montant des travaux prévisionnels

Hors Taxes: 95 250,00 euros

- DETR-DSIL-FNADT 2024 (30%) : 28 575,00 euros

- Autofinancement de la Commune : 66 675,00 euros

<u>Demandes de subvention : construction d'une</u> <u>salle multisports à usage principal de</u> <u>boulodrome au stade</u>

Le collège Michel Brézillon d'Orgelet a déjà fait part de son souhait d'obtenir des créneaux pour l'utilisation de cet équipement sportif pour de nouveaux cycles d'activités (avec la pétanque, la boule lyonnaise et le tir à l'arc en tant que supports pédagogiques et didactiques complémentaires). Ces nouvelles pratiques sportives permettraient d'étendre le cadre des compétences attendues dans le cycle 3 et 4.

Le Conseil Municipal a approuvé le projet de construction d'une salle multisports à usage principal de boulodrome au stade, dont le plan de financement est le suivant :

- Montant prévisionnel des travaux s'élève à : 623 686.05 euros Hors Taxes
- DETR-DSIL-FNADT 2024 (30%) soit 187 105,82 euros
- Aide aux Territoires (Conseil Départemental) au taux maximal des dépenses Hors Taxes éligibles,
- Conseil Régional (25% dans la limite d'un plafond de 150 000,00 euros) soit 150 000,00 euros
- La part restante serait assurée par la Commune en autofinancement.

<u>Demandes de subvention : travaux de première urgence à l'église de Sézéria</u>

Le Conseil Municipal a approuvé (moins 1 abstention) la réactualisation du plan de financement de la première tranche de travaux pour la sauvegarde de l'église de Sézéria pour un montant total des travaux s'élevant à 464 224,00 euros Hors Taxes (hors étude archéologie du bâti) et sollicité les aides financières suivantes :

- DRAC (40%): 185 689,60 euros
- Conseil Départemental (patrimoine) (20%) : 92 844,80 euros
- Conseil Régional (20% plafonné à 200 000 HT de travaux) : 40 000,00 euros
- DETR-DSIL-FNADT 2024 (21,38%): 99 267,20 euros
- TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS SOLLICITÉS (90,00%): 417 801,60 euros

Dans le cadre de la mission Stéphane BERN en partenariat avec la fondation du Patrimoine et la FDJ, une actualisation des informations financières et calendaires sera effectuée.

D'après ce chiffrage et le montant des différentes subventions, la mission Bern déterminera le montant de son aide. Il restera bien sûr un reste à charge qui sera en partie financé par la commune à savoir que le mécénat d'entreprises sera aussi sollicité. Il est aussi tout à fait possible d'organiser des actions d'animations pour abonder l'effort de financement des collectivités.

Il est par ailleurs proposé de demander une dérogation à Monsieur le Préfet du JURA pour bénéficier d'un autofinancement à hauteur de 10% au lieu de 20%.

Séance du 5 septembre 2023

Arrêt du PLUi de l'ex-CCRO

Le Conseil Municipal (7 voix pour et 9 abstentions) a émis un avis favorable au projet de PLUi sur l'ancienne Communauté de communes de la Région d'Orgelet, et demandé que les modifications et améliorations qui seront formulées par la Commune lors de l'enquête publique soient examinées avec attention.

<u>Année Bouchard : contrat de vente pour les</u> bandes dessinées

Le Conseil Municipal a décidé de conclure des contrats de vente pour les bandes dessinées « Pierre BOUCHARD, le découvreur de la pierre de Rosette » entre la Commune et deux associations locales (Conseil Municipal des Jeunes et ASPHOR).

Renouvellement de la certification PEFC pour la gestion de la forêt communale

Le Conseil Municipal a décidé de :

- X renouveler son engagement dans le système de gestion durable des forêts pendant 5 ans, pour l'ensemble des surfaces forestières de la commune;
- X accepter que cet engagement au système PEFC soit rendu public;
- x s'acquitter de la contribution financière indiquée dans le Bulletin d'Engagement;
- X donner le détail de ces surfaces, qu'elles soient productives ou non, sous aménagement ou non (pour ces dernières, la commune s'engage à déclarer aux autorités compétentes (DDT) toute coupe réalisée sur celles-ci, et à respecter toutes les réglementations sur les coupes de bois en Bourgogne Franche-Comté);
- X respecter et faire respecter les règles de gestion forestière durable à toute personne intervenant en forêt, en indiquant la marque et le cahier des charges dans tous les contrats de chantier,
- x respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage;
- X accepter les visites de contrôle par PEFC Bourgogne Franche-Comté avec une consultation privée des documents assurant le respect des règles de gestion durable en vigueur, puis une visite d'échantillon sur le terrain pour en constater l'application;
- X mettre en place des actions correctives datées en cas de pratiques incompatibles avec le système de certification. Règlement d'occupation commerciale du domaine public.

Tarifs du service des eaux pour la période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire les tarifs communaux de l'eau pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024.

- Part fixe : 40 €

- Part variable: 1.50 € le m³.

Main courante du terrain honneur de football : demande de subventions

Au vu des prescriptions de la commission régionale des terrains et installations sportives (CRTIS) de la Ligue Bourgogne Franche-Comté qui a donné à la commune jusqu'au 31 décembre 2023 pour réaliser les travaux, et afin de rendre le terrain honneur conforme pour que l'équipe JURA LACS FOOT puisse évoluer en REGIONAL 1, il convient de réaliser des travaux d'obstruction de la main courante.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

 DÉPENSES :
 10 306,00 euros

 RECETTES :
 10 306,00 euros

Dont FAFA (48,52%): 5 000,00 euros

Dont Agence Nationale du Sport

si éligible (21,48%): 2 214,00 euros

Dont Autofinancement

de la Commune : 3 092,00 euros

Le Conseil Municipal a approuvé cette opération et autorisé M. le Maire à solliciter les financements dans le cadre du dispositif FAFA et auprès de l'Agence Nationale des Sports pour ladite opération.

<u>Sectorisation AEP sur 4 sites complémentaires :</u> <u>demandes de subventions</u>

Le projet établi par le SIDEC pour les travaux Alimentation en Eau Potable, Sectorisation du réseau d'eau potable et modification des points de comptage étant terminé, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation de travaux complémentaires de sectorisation sur 4 sites : à l'intersection de la route de Sarrogna, au rond-point d'Orgelet, sur la route de Moutonne et sur la route de Moirans, et autorisé M. le Maire à solliciter les subventions au titre de la DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX à hauteur du taux maximum pouvant être accordé et auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur du taux maximum pouvant être accordé pour ladite opération.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES : 49 493,00 euros RECETTES : 49 493,00 euros

Dont DETR-DSIL-FNADT 2024

(30,00%): 14 847,90 euros

Dont Agence de l'Eau (30,00%) : 14 847,90 euros

Dont Autofinancement

de la Commune : 19 797,20 euros

Séance du 17 octobre 2023

Convention C2R (Centralité Rurale en Région)

Le Conseil Municipal a approuvé la proposition de convention C2R rédigée par la Région pour les deux opérations suivantes : réaménagement du site de l'ancienne scierie et réaménagement de la Grande Rue et de ses abords.

L'aide de la Région s'élève à 500 000,00 euros.

Mandat au Maire pour le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de démolir)

Le Conseil Municipal a donné mandat au Maire pour le dépôt d'une demande d'urbanisme pour le projet de démolition du bâtiment sis 3 Place de l'Église cadastré section AC n°56 afin de réaménager les espaces publics.

<u>Projet d'aménagement des espaces après la</u> démolition d'un bâtiment

Le Conseil Municipal a retenu la proposition de mission de maîtrise d'œuvre du cabinet ARTELIA pour l'aménagement des espaces après la démolition du bâtiment sis 3 Place de l'Eglise afin de créer une nouvelle entrée-sortie de ville, pour un montant de 11 500,00 euros Hors Taxes.

Renouvellement d'adhésion au groupement d'achat d'électricité

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer en tant que membre au groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Séance du 16 novembre 2023

Pour faire suite à la démission de Madame Marilyne PANISSET, 2ème adjointe, le Conseil Municipal (2 voix contre) a décidé de procéder à son remplacement, conformément à la procédure prévue par le dernier alinéa de l'article L 2122-10 du code général des collectivités territoriales. Par 13 voix pour (4 blancs ou nuls), Madame Pauline PONSOT a été désignée en qualité de deuxième adjointe au Maire d'Orgelet.

URBANISME ENQUÊTE PLUI



Quelques nouvelles concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), un projet d'envergure porté par l'intercommunalité et destiné à englober l'ensemble de l'ancienne communauté de communes de la région d'Orgelet.

Après des mois de travaux en commission, nous sommes passés courant novembre à l'étape cruciale de l'enquête publique, une phase démocratique qui donne à chaque citoyen la possibilité de s'exprimer sur les orientations prises dans le cadre du futur PLUI.

Cette enquête, essentielle pour garantir la prise en compte des besoins et des préoccupations de la population, constitue un élément clé du processus décisionnel. À l'issue de cette enquête, les projets de PLUI et de Périmètre Délimité des Abords (PDA) seront soumis au conseil communautaire pour approbation. Cela marquera une étape décisive dans la concrétisation de ce projet majeur qui vise à guider le développement urbain de notre territoire.

Une fois les décisions prises, nous tiendrons à disposition du public le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant une période

d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront accessibles sur le site de la commune, vous permettant ainsi de prendre connaissance des détails et des éclaircissements liés à ce processus complexe.

Bien que conscients des inquiétudes exprimées au sujet des lois ZAN (loi portant lutte contre le dérèglement climatique) et NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), nous soulignons l'obligation légale qui nous incombe de les prendre en considération dans l'élaboration de notre PLUI. Ces lois, bien que souvent critiquées à juste titre sur notre territoire, sont conçues dans l'objectif de promouvoir un développement harmonieux, durable et respectueux de notre environnement.

Nous encourageons chaque citoyen à suivre de près ce processus et à participer activement aux débats publics qui auront lieu. Vos opinions, vos préoccupations et vos idées sont essentielles pour garantir que le futur PLUI d'Orgelet reflète véritablement les aspirations de notre communauté.

Restez informés, soyez actifs, et contribuons ensemble à façonner un avenir urbain pérenne pour Orgelet.

Quelques rappels de points qui ont servi à l'élaboration du projet de PLUI et PDA :

- La Communauté de Communes de l'ex Région d'Orgelet a pris la compétence élaboration des documents d'urbanisme par délibération en date du 19/05/2016;
- Délibération pour élaborer un PLUi en date du 28/09/2016.





Où construire ? / Qu'est-il possible de construire ? / Sous quelles conditions ?

UNE DÉMARCHE STRATÉGIQUE:

- qui doit traduire le projet de territoire et fixer les choix politiques des élus en matière d'aménagement et de développement durable pour les 15 prochaines années.
- qui doit garantir la cohérence et la complémentarité du développement de chacune des communes de l'intercommunalité pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population.

UN OUTIL RÉGLEMENTAIRE :

- qui doit permettre de déterminer le droit des sols applicable sur l'ensemble du territoire intercommunal grâce à un découpage en zones (urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles). Les règles de constructibilité concerneront les constructions existantes et futures.
- ⇒ document qui viendra remplacer le R.N.U.

Contexte législatif / Cadre réglementaire

Normes supérieures :

 Articles L. 101-1, L. 101-2, L. 101-2-1 du code de l'urbanisme;

Viser un équilibre entre les zones urbaines et rurales, Viser une qualité urbaine, architecturale, paysagère, Viser une mixité sociale dans l'habitat,

...

- Lois Grenelle, de Modernisation Agricole, ALUR, LAAF, Macron, ELAN, Energie/ Climat, Climat et Résilience, 3DS;
- Loi Littoral (La Tour-du-Meix, Onoz et Orgelet);
- Les servitudes d'utilité publique : risques mouvements de terrain, monuments historiques, captages d'eau, lignes électriques, d'alignement ...



Contenu du règlement

- Un règlement graphique : découpage des territoires communaux en zones ayant des vocations spécifiques.
- Un règlement écrit qui définit les règles de constructibilité dans chacune des zones. La même zone aura, sauf exceptions, le même règlement dans toutes les communes.
- Le règlement est structuré en trois chapitres (qui diffère des PLU réalisés avant 2016):
- 1: Destination des constructions, usages des sols et nature d'activités Destinations, sous-destinations, usages, nature d'activités et mixité **Où puis-je construire et quoi ?**
- 2 : Caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère Volumétrie, implantation, espaces non bâtis, stationnement Comment j'insère ma construction dans son environnement?
- 3 : Équipements et réseaux
 Conditions de desserte des terrains par les voies et réseaux
 Comment je me raccorde ?

Résumé des principales zones du PLUi

UA correspond aux parties anciennes des villages.

UB correspond aux extensions urbaines des villages.

UY accueille des activités économiques peu ou non compatibles avec la proximité de l'habitat.

1AU correspond aux zones constructibles en extension à vocation résidentielle.

A réservée à l'activité agricole.

N couvre les secteurs naturels et forestiers des communes à protéger en tant que tels.

6 GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PADD

- 1 / PRÉSERVER ET RENFORCER L'OFFRE DE SERVICES ET EN ÉQUIPEMENTS
- 2/ CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE
- 3 / RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS LES MÉNAGES EN MATIÈRE DE LOGEMENT
- 4 / VALORISER LES PAYSAGES DE L'EX CCRO, VÉRITABLES VECTEURS D'ATTRACTIVITÉ ET DE DYNAMISME ÉCONOMIQUE, SOCIAL, CULTUREL ET ENVIRONNEMENTAL
- 5 / CONCILIER DURABILITÉ ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- 6 / REVITALISER LE BOURG-CENTRE D'ORGELET ET DÉVELOPPER LE TERRITOIRE DE MANIÈRE SOLIDAIRE

PERSONNEL

L'apprentissage constitue un axe fort d'insertion sociale et professionnelle des Jeunes.

La commune d'Orgelet a donc souhaité poursuivre sa politique de recrutement d'un apprenti.

Maël JACQUAND, 15 ans, renforce l'équipe des services techniques depuis le 15 septembre 2023. Maël suit une formation « Aménagements Paysagers » en apprentissage et prépare un bac professionnel au CFA agricole de Montmorot.



PATRIMOINE







Comité consultatif patrimoine

Depuis ce début d'année 2023, le comité consultatif patrimoine s'était fixé deux objectifs principaux ; le passage du Tour de France en juillet et l'organisation des journées du patrimoine en septembre. Concernant la célèbre course cycliste, le retour sur la vision de notre cité est satisfaisant même si l'on peut déplorer le fait que Pierre Bouchard n'ait pas été cité. Néanmoins les images étaient dans leur ensemble réussies, comme d'ailleurs les journées européennes du patrimoine des 16 et 17 septembre dernier à l'église de Sézéria. En effet, ces deux journées, sous des conditions météo très favorables, ont été un vrai succès pour une première. Nous avons comptabilisé 220 personnes sur le site (sans compter celles qui sont passées au travers des mailles !...).

Ce sont aussi 14 visites accompagnées sur les deux journées où Jean-Louis Monnier, bénévole, a exposé avec clarté l'histoire et les enieux de conservation du site. A noter aussi la bonne couverture médiatique de cet évènement.

Quelques dons ont été récoltés et nous vous rappelons qu'il vous est toujours possible d'apporter votre contribution via la Fondation du Patrimoine. https:// www.fondation-patrimoine.org/lesprojets/eglise-de-sezeria-a-orgelet

(Dons déductibles des impôts. Modalités sur le site de la Fondation du Patrimoine)



Journées du patrimoine

FORÊT

Après plus de 20 ans au service de nos forêts orgelétaines, Frédéric BUTIN, notre agent ONF a fait valoir ses droits à la retraite. Durant toutes ces années, il a mené différents projets aussi bien en aménagement et entretien de routes ou pistes forestières que de gestion forestière au sens large du terme (coupes, plantations ...). Ce travail de fond a été cependant mis à mal depuis quelques années avec les crises sanitaires en partie dues aux sécheresses successives constatées depuis 2015.

Depuis septembre 2023, Guillaume FEIERSTEIN assure un intérim d'une année à notre service avant la nomination d'un agent attitré pour notre secteur. Il aura la charge d'assurer les tâches les plus urgentes.

Concernant l'état de nos différents massifs, nous avons encore pu constater un réel dépérissement sur le mont Orgier côté « Plaisia » qui a nécessité des coupes sanitaires cet été. Ces parcelles, partiellement amputées de leurs arbres, seront bien évidemment replantées, mais avant cela, il faudra attendre le printemps afin de voir si d'autres dépérissements seront à déplorer ou pas.

Sachez enfin que les plantations réalisées l'hiver dernier ont un taux de reprise d'environ 95%, bon résultat, surtout après un été encore bien sec dans son ensemble. A noter que d'autres



plantations seront réalisées courant février sur le Mont grâce au mécénat d'une entreprise locale (Modalités en cours de finalisation), avec le concours de l'USO (Rugby d'Oyonnax) et des élèves du collège d'ORGELET.



Comptage de reprises des plants sur une parcelle située sur le Mont

CITES DE CARACTÈRE DE BOURGOGNE – FRANCHE-COMTÉ



Ainsi, le 27 mai dernier, notre cité accueillait une réunion du conseil d'administration de l'association. Les administrateurs présents ont bénéficié d'une visite quidée de notre commune.

Samedi 30 septembre dernier, notre cité a participé au « village des Cités de Caractères de Bourgogne – Franche-Comté » qui se déroule tous les deux ans. Cette année, le village s'est installé à ARC-ET-SENANS, cité de caractère évidemment, à l'occasion du challenge aérostatique du Doubs et du 45éme anniversaire du club local Vents du Futur.

La cité d'ORGELET était présente aux côtés de ARINTHOD (39), EPOISSES (21), FAUCOGNEY-ET-

Notre cité adhère au label « Cités de Caractères de Bourgogne – Franche-Comté » et participe activement à la vie de l'association et à la dynamique du réseau.

LA-MER (70), PIERRE-DE-BRESSE (71), QUINGEY (25), ST AMAND EN PUISAYE (58), SAINT GENGOUX LE NATIONAL (71), POLIGNY (39), SELLIERES (39) et PIN (70).

De très nombreux visiteurs venus pour l'envol des montgolfières en fin d'après-midi ont pris le temps de venir échanger avec les représentants des cités.

Si certains connaissaient ORGELET, d'autres ont découvert notre cité. Ce fut l'occasion de leur présenter ses richesses patrimoniales, sans oublier ses personnages célèbres. A cet égard, la bande dessinée sur la vie de Bouchard a reçu un excellent accueil.

Pour de plus amples renseignements sur le label et les communes adhérentes : https://www.cites-caractere-bfc.fr

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ORGELET

Sortie à Paris

Le 24 octobre, le Conseil Municipal des Jeunes a pris la direction de Paris accompagné de 7 adultes dont M. Le Maire, Jean-Paul Duthion.

Ce projet, prévu depuis presque un an s'est enfin concrétisé.

La journée a commencé par la visite de l'Assemblée Nationale où nous avons été accueillis par notre députée Madame Danielle Brulebois et son attaché parlementaire parisien, M. Vincent Thommelin.

Nous avions un guide à notre disposition pour nous faire découvrir le Palais Bourbon qui abrite l'Assemblée Nationale. Nous avons eu un petit cours d'histoire.

« Haut-lieu de la vie parlementaire, l'Assemblée Nationale compte 577 députés représentant le peuple français. Elle légifère, adoptant une centaine de lois par an, et contrôle l'action du gouvernement. Le Palais Bourbon, achevé en 1728, a été construit pour la duchesse de Bourbon par les architectes Giardini, Aubert et Gabriel. Sa structure évoque alors celle du Grand Trianon de Versailles. Il sera modernisé par le prince de Condé entre 1765 et 1789. Déclaré « bien de la Nation» en 1791, le Palais Bourbon aura divers usages, et accueillera la représentation nationale dès 1795 avec le Conseil des Cinq cents. La colonnade de la façade date de l'époque napoléonienne. La transformation du bâtiment se poursuit tout au long du XIXe siècle, avec notamment l'intervention du peintre Delacroix; aujourd'hui, le Palais abrite également de nombreuses œuvres d'art contemporain ».

Après cette belle et riche visite et quelques jolies photos prises avec notre députée, nous sommes allés visiter l'Arc de triomphe dont la construction a duré 30 ans de 1806 à 1836. (Projet de Napoléon 1^{er}).



Arc de Triomphe

Superbe vue à 360 ° sur tout Paris après avoir gravi les 284 marches ! Nous avons pu également voir « La Tombe du soldat inconnu » qui repose ici depuis le 11 novembre 1920.



Devant la Tombe du Soldat inconnu

Après un bon repas, nous avons fait 2 groupes. Nous aurions aimé tous aller assister aux questions au gouvernement, seuls 8 d'entre nous ont pu le faire. Les autres sont allés visiter « Les Invalides » ou Musée de l'Armée et ont pu voir le magnifique tombeau de Napoléon Bonaparte.



Tombeau de Napoléon Bonaparte

Pour terminer, petite promenade en bateau mouche qui nous a permis de voir les monuments de Paris : l'Obélisque de la Concorde, le musée d'Orsay, le Louvre, Notre Dame de Paris, ...et bien sûr... la Tour Eiffel!

Belle journée citoyenne et historique!

Pour aider au financement de ce voyage, le CMJ avait organisé une tombola. Merci à tous ceux qui ont participé.

Merci également à Madame La Députée et à la Commune d'Orgelet pour leurs participations financières.

COLLÈGE

Réalisation d'une fresque sur le thème de l'égalité filles - garçons



Le code de l'éducation rappelle que la transmission de la valeur d'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, se fait dès l'école primaire. Cette politique publique est une condition nécessaire pour que, progressivement, les stéréotypes s'estompent et que d'autres modèles de comportement se construisent sans discrimination sexiste ni violence. Elle a pour finalité la constitution d'une culture de l'égalité et du respect mutuel. C'est donc à travers ces valeurs que certains élèves du collège ainsi qu'une classe de CM2 ont participé à la réalisation d'une fresque pour marquer les esprits et engager une réflexion de la part de leurs pairs.

Dans le cadre de nos missions d'éducation à l'égalité filles/garçons, le collège a participé à un appel à projets concernant la création d'une fresque dans la cour du collège en partenariat avec l'école primaire d'Orgelet. Notre projet a été retenu et a permis de travailler le passage de l'école primaire au collège pour les élèves de CM2 mais



également de limiter les stéréotypes, et de promouvoir l'ambition de tous, et notamment chez les filles dans les carrières scientifiques par exemple. Il s'agit ici de développer des compétences de manières différentes : travailler les mathématiques par la mise à l'échelle d'un dessin sur un mur ou encore de confronter son opinion à celle d'un autre dans la pratique d'un débat constructif...

De plus, le développement des compétences psycho-sociales a permis d'accompagner l'élève dans sa globalité et au-delà des apprentissages disciplinaires. L'estime de soi fait partie intégrante de la réussite d'un élève et cette action a permis d'enrichir le parcours citoyen ainsi que le parcours d'éducation artistique et culturelle. Aussi, chaque membre de la communauté éducative est sensibilisé aux valeurs d'égalité transposées sur une œuvre artistique à chaque passage dans la cour de récréation. Cette œuvre a été réalisée en partenariat avec Sophie Vuitton- Charvin, ancienne élève du collège et artiste peintre aujourd'hui.

BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE

La boutique éphémère se met aux couleurs de l'hiver



Pour l'occasion des fêtes de fin d'année, la boutique éphémère est de retour. L'occasion de découvrir de superbes créations réalisées par des artisans d'art, artisans et artistes de la Petite Montagne. L'association Les Artisans de la Petite Montagne est devenue le Clac (Collectif d'art et d'artisanat contemporain) et regroupe actuellement une douzaine d'artisans et artistes.

Dès son entrée dans la boutique, l'ambiance feutrée et conviviale invite de suite aux échanges et à la convivialité. Un véritable antre où l'art a élu domicile et apporte au regard qui se pose sur lui de belles réflexions, de la surprise, de l'invention et surtout des savoir-faire.

Pour le collectif, cette démarche va encore plus loin : « Oui en effet, les mentalités changent et cela se ressent. Les gens éprouvent de plus en plus le besoin de retrouver une économie de proximité qui a du sens et qui permet des rencontres, des échanges. C'est une démarche



également éco-responsable puisque les circuits courts sont privilégiés, aussi bien dans la conception que dans la vente ».

Si l'on recherche des cadeaux originaux et uniques, c'est la bonne adresse, avec en plus, la possibilité d'offrir une carte cadeau.

La boutique se trouve au 1 rue du Faubourg de l'Orme à Orgelet. Ouverte depuis le 24 novembre, elle le restera jusqu'au 6 janvier. Diverses animations ont eu lieu avec un conte musical et intimiste autour de l'artisanat, avec une harpiste, Maellenn Danno, suivi le samedi 16 décembre, d'une rencontre avec l'auteur Blick, qui a présenté l'un de ses ouvrages, intitulé : De braise et de Beyrouth.

Le collectif participera en avril 2024 aux journées européennes des Métiers d'Art. Plus d'informations seront communiquées ultérieurement.

La boutique d'hiver est ouverte aux horaires suivants : les mercredis et jeudis, de 14 h 30 à 19 h, les vendredis et samedis, de 10 h à 19 h. Plus de renseignements : boutiqueartisanspetitemontagne@gmail.com

Les artisans et artistes dont on retrouve les créations dans la boutique sont :

- Charlotte Pierron (Eben Création) : ébéniste bois
 - Nathalie Point (La Zarzoteuse): vannerie
 - Aurélie Peyrard : argile
 - Leslie Quain : céramique
 - Laetitia Rioboo : cuir
 - Sixtine Gauthier: peinture, linogravure
- Blick : auteur de récits et de dessins et graphisme carnets de faits
 - -Jaelle Gimonet : bijoux céramique
 - Tristan Noyère : céramique
 - Charlène Gadant : bijoux pierre argent et or
 - Tom Tronc Création : tailleur de pierre lapidaire
 - Philippe Touat : bois d'encens.

SALON ANGE'LLE ET LUI





Le salon Ange'lle et lui d'Angélique Moinard situé initialement au 4 rue du Faubourg de l'Orme a déménagé au 4 place des Déportés depuis le 2 novembre.

- Angélique, vous êtes installée sur Orgelet depuis combien d'années et pourquoi Orgelet?
- Je suis arrivée il y a 31 ans dans le Jura pour mon apprentissage au Salon Cathy Coiffure, ceci grâce à M^{me} Bride Catherine, amie de la famille.

Tombée sous le charme de la région, j'ai décidé de m'y installer pour travailler. J'ai été salariée 13 ans au Salon Hair Chic et Choc avec la famille Decarpentrie avec qui j'ai gardé de bonnes relations professionnelles. Il y a 10 ans, j'ai repris leur fonds de commerce sous l'enseigne Ange'lle et lui.

- Comment avez-vous développé votre projet ?
- Ce changement de lieu fait suite à la vente du bâtiment où le salon était installé. Dans le cadre de la redynamisation du centre bourg, la commune était en train de restaurer l'ancienne boucherie. Je l'ai sollicitée pour occuper ces lieux. En m'associant assez tôt aux travaux,

j'ai pu apporter mes idées dans la conception du nouveau salon. Nous avons déménagé le week-end avant la Toussaint, pour une ouverture au 2 novembre.

- Vous avez gardé votre enseigne Ange'lle et lui et vos salariées. Qu'allez-vous poursuivre, développer ? Vos nouveaux objectifs ou anciens (travailler avec des produits sains, etc.). Rappelez vos spécialités, etc. ?
- Concernant mes salariées, j'ai gardé une équipe motivée qui s'approprie bien les nouveaux lieux. Mon objectif est de continuer à satisfaire une clientèle fidèle qui sait apprécier ce changement. En partenariat avec la chambre de Métiers et de l'Artisanat Bourgogne Franche-Comté, le salon vient d'obtenir une certification à l'initiative : « Réduire les rejets toxiques dispersés au sein d'une branche professionnelle ».



Les heures d'ouverture sont non-stop avec ou sans rendez-vous du mardi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 8 h à 14 h. Plus de renseignements : **03 84 35 59 74**

LA BOULANGERIE COTTIN DEVIENT LA BOULANGERIE ACERBIS

Tout le monde connaissait la boulangerie COTTIN située au 21 rue du commerce à Orgelet. Elle a été reprise le 1^{er} juillet 2023 par Olivier ACERBIS, boulanger pâtissier âgé de 37 ans, devenant ainsi la boulangerie ACERBIS. Rencontre :

- Olivier, parlez-nous de votre parcours ?

- J'ai obtenu mon diplôme en 2004 à Poligny à l'Epi d'Or. J'ai souhaité tout au long de mon parcours professionnel acquérir diverses expériences d'où les changements. Après l'Epi d'Or, j'ai travaillé un an à la chocolaterie Pelen avant de rejoindre ensuite pour trois ans la boulangerie Racine d'Orgelet. Je suis ensuite retourné à Poligny à l'Epi d'Or où je suis resté cette fois dix ans. J'ai par la suite été ouvrier pâtissier, tout d'abord à la boulangerie des deux lacs à Clairvaux-les-Lacs, à la Menthe Sauvage et enfin au fournil du Revermont à la sortie de Lons..

- Pourquoi vous installer sur Orgelet ?

- J'ai eu connaissance que les gérants de la boulangerie COTTIN souhaitaient arrêter pour cause de retraite. J'ai saisi l'opportunité, d'autant plus que je connaissais bien les lieux. C'est ainsi que je me suis mis à mon compte. Ayant beaucoup apprécié la région des lacs, j'ai décidé de me lancer ici.

- Combien de personnes employez-vous ?

- Comme ça tourne beaucoup, il faut le personnel adéquat. J'ai donc trois vendeuses dont une à temps partiel en pâtisserie, deux ouvriers et une apprentie en boulangerie. A mes côtés, j'ai aussi un ouvrier plus un apprenti première année et un autre apprenti traiteur qui a aussi des diplômes en boulangerie.

- Quelle est une journée type chez vous ?

- Elle commence par tout ce qui est cuisson et ensuite tout ce qui est réalisation et préparation de tous les gâteaux que l'on retrouve au magasin. En général, je commence entre deux heures et 3 heures du matin, jusqu'à ce que le travail soit fini. Ça m'arrive parfois de faire de la vente pour venir en soutien aux vendeuses.



A noter que certaines personnes reconnaîtront Olivier qui a œuvré un bon nombre d'années en tant qu'entraîneur au sein du Basket Club d'Orgelet, fonction qu'il a arrêtée pour être plus présent auprès de sa famille.

Ça s'est passé cet été...



Bouche à Oreille



Fête d'Orgelet



Tour de France

ORGELET: MICHEL ET CATHERINE AUSSERESSE OUVRENT LEUR GALERIE ET ATELIER D'ARTS VERRIERS

Organisé par Michel et Catherine Ausseresse, respectivement vitrailliste et enseignante passionnée, « De Neige et de Lumière » est le premier évènement qu'ils présentent, faisant partie de leurs nombreux projets : création d'un atelier, d'une galerie d'art, l'accueil de stage aux particuliers, mais aussi à terme, au moins 2 fours de fusing* disponibles à la location.

L'atelier d'arts verriers sera quant à lui ouvert début février 2024 pour réaliser des créations de vitraux et des restaurations. Michel animera des stages de vitraux ou de peinture sur verre à destination des particuliers, avec par la suite, la mise à la location du four auprès d'amateurs avancés ou de jeunes artisans débutants, dans une volonté de partage d'expériences.

Michel vient de Saône-et-Loire, Macon et Chauffailles où il avait son atelier précédemment. Catherine vient quant à elle de la région viennoise, entre Isère et Rhône.

« Nous habitons Condrieu depuis 24 ans et vivons et travaillons à Mesnois de mai à septembre chaque année depuis 1999. Depuis bientôt 2 ans, Michel souhaitait trouver un local pour transférer son atelier dans la région du Jura. Nous cherchions une ville dynamique, dans un environnement naturel, à proximité de l'activité secondaire de Michel. Dès qu'on a vu ce local, nous en sommes tombés amoureux. Ses dimensions nous permettent de mettre en place les rêves que nous avions ».

- Michel, parlez-nous de vous :

- Je suis vitrailliste depuis 43 ans ; je suis aussi céramiste d'art et émaux. J'ai, entre autres, tenu une galerie à Biot, travaillé (en 2000) pour la ville

de Lyon, avec les Compagnons du tour de France, à la réalisation d'une œuvre collective d'artisans d'art qui a trôné dans le Hall commercial de Perrache pendant de longues années. J'ai aussi réalisé des créations et restaurations de vitraux, la dernière en tant que maitre d'ouvrage avec les élèves de l'Ecole Nationale du verre à Moulins pour un vitrail béni par l'évêque. J'ai participé à des salons européens, dont celui de Leipzig (2008) sur la restauration et la conservation des monuments historiques, avec la CMA de Lyon. Je crée mon propre verre depuis de nombreuses années, peins sur verre, réalise des sculptures en thermoformage... Je suis en recherche permanente pour découvrir les infinies possibilités du verre.

- Et Catherine ? Quel est votre parcours ?

- Je suis enseignante spécialisée en aide pédagogique auprès des élèves en difficultés d'apprentissage. J'ai découvert le monde des expositions d'art avec mon mari et son fils, Jonathan Ausseresse. Curieuse, passionnée, j'ai accepté la proposition de Michel de diriger la Galerie Armoiries des Arts à l'aube de ma retraite professionnelle. Je retrouve dans ce projet les valeurs qui ont animé mon travail tout au long de ces années : « aller à la rencontre de l'autre, inviter et accueillir ; mettre en valeur le Beau qui est en chacun de nous ; écouter pour créer une dynamique, des rencontres ; faire la part belle à l'imaginaire à travers les thèmes des expositions ».

*Le fusing est une technique de verrerie qui consiste à assembler par superposition des morceaux de verre à froid, puis à porter l'ensemble dans un four à son point de fusion pour former une seule pièce homogène.



L'espace 7 Chemin du Quart, est très vaste. Catherine s'occupe de la Galerie d'art : « Je souhaite proposer aux habitants de la commune et ses environs une rencontre avec des artisans d'art, des artistes pour qui j'ai eu un coup de cœur, des femmes et des hommes dont les créations renvoient à une émotion, une histoire... ». Les expositions temporaires réuniront autour d'un

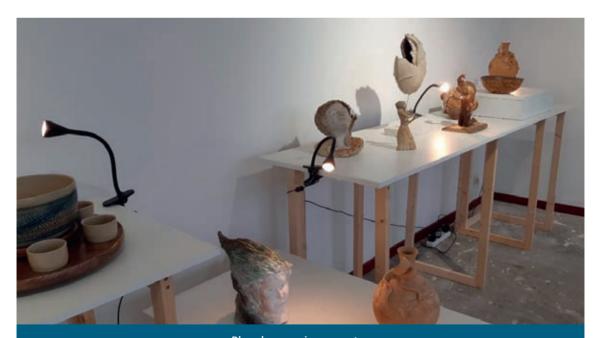
titre des créateurs qui partageront leur vision, leur interprétation de ce thème. La Galerie est liée à l'atelier d'arts verriers ; elle accueillera d'abord des artisans de l'« Art du feu » , verriers, céramistes, ferronniers... au fil de l'inspiration. D'autres artisans d'art ou artistes viendront enrichir les expositions de leur regard, de leur technique.



Michel ouvrira l'atelier d'arts verriers début février 2024 pour réaliser des créations de vitraux, des restaurations. Il animera des stages de vitraux ou de peinture sur verre à destination des particuliers.

D'autres expositions sont déjà prévues en 2024 : en avril, ce sera « D'un Coup de Pinceau » ; en juilletaoût, « *Traces de Nature »* ; le mois d'octobre 2024 amènera « Rencontres » et fin Novembre-Décembre « *Transparences »*. Des titres qui font appel à notre imaginaire et nous mettent en attente de belles rencontres.

Le vernissage a eu lieu le samedi 25 novembre



Plus de renseignements :

Michel Ausseresse: Artisan Vitrailliste, Céramiste d'art et émaux - Atelier Armoiries des Arts: 7 Chemin du Quart 39270 Orgelet: **06 80 71 71 14 - Ausseresse.michel@gmail.com**Catherine Ausseresse: Directrice de la Galerie Armoiries des Arts: 7 chemin du Quart 39270

Orgelet: 06 17 13 64 40 - Armoiriesdesarts39@gmail.com

HEBERT GROUP

une entreprise familiale qui a su conserver une agilité industrielle et un temps d'avance



L'entreprise Hébert Group, fondée en 1930, s'est spécialisée dans le développement et l'injection d'emballages plastiques.

A la tête de l'entreprise familiale, la 4° génération avec Mathieu, Julien et Benoît Hébert.

180 personnes

Depuis une dizaine d'années, tout est mis en œuvre pour inscrire la stratégie dans le développement durable. Certifiée, entre autres, ISO 50 001 et 14 001, l'entreprise a investi massivement dans les machines hybrides et électriques, renouvelant ses groupes de froid pour des solutions économiques et sans risque d'émissions de GES, qui tirent profit des nuits fraiches des combes jurassiennes. Des compresseurs vertueux, de l'éclairage LED et de la récupération de chaleur font également partie de ces investissements.

Cette année, une toute nouvelle unité de production avec un procédé unique au monde a été inaugurée, lors d'une visite, par les trois dirigeants associés de l'entreprise, Benoît, Julien et Mathieu Hébert, en présence des salariés et aussi d'élus et personnalités. Une ligne a été présentée, non sans fierté, dévoilant une petite révolution dans le monde de l'emballage avec une technologie de rupture appelée le DMF (Dry Molded Fiber, le moulage de pulpe par voie sèche). Avec cette innovation suédoise, le papier est transformé en pulpe avant d'être moulé non plus grâce à l'eau, mais l'air, pour obtenir des emballages en cellulose.



L'investissement est soutenu par le plan « France 2030 ».

Cette ligne va ainsi permettre à l'entreprise de diversifier son activité et de compléter son offre avec des produits en cellulose.

Un véritable enjeu pour l'entreprise Orgelétaine qui s'est dotée de moyens à la hauteur.

Mathieu Hébert, en charge des opérations du groupe insiste sur l'ambition de ce projet : « La transformation de la pâte à papier est apparue bien avant la plasturgie. Pourtant, elle est encore chronophage et utilise des outils énergivores notamment pour mouvoir l'eau et ensuite l'aspirer. Nous avons travaillé afin d'effacer ces défauts par cette innovation de la start-up suédoise PulPac, dont le groupe Hébert a obtenu une licence ».

Un enjeu de taille en effet, puisqu'avec plusieurs lignes prévues à terme dans un hall de 5 000 m², cette nouvelle activité pourrait créer plusieurs dizaines d'emplois. À noter que la matière première pour produire la pâte à papier est réalisée à partir de résineux provenant du nord de l'Europe qu'il faut importer puisqu'aucune entreprise régionale ou française ne peut rivaliser avec l'énorme filière bois des pays nordiques.



Nouvelle unité de production

La technologie n'en est qu'à ses débuts, et malgré les possibilités encore limitées pour ce moulage de pulpe sèche, les premiers résultats sont encourageants. « Une technologie qui va gagner en maturité et produire dans quelques années des pots et des barquettes ! » assurent les trois dirigeants.

Pour l'entreprise familiale, cette offre vient bien en complémentarité de la plasturgie qui

est appelée à se transformer. En effet, face aux évolutions réglementaires et à la pression des clients de réduire l'empreinte environnementale des emballages, il est apparu comme une opportunité pour l'entreprise de trouver des solutions se positionnant en complémentarité de la production des emballages traditionnels. Des enjeux déjà pris en compte depuis quelques années selon Julien Hébert, directeur technicocommercial: « Nous produisons des emballages mono matériaux donc parfaitement recyclables. Nous ne considérons pas ce nouveau procédé comme une transition de notre activité historique. Pour nous détacher des ressources fossiles, nous avons réfléchi à trois pistes qui sont pour le coup plus chères : le plastique reconditionné, des huiles usées et retransformées en polymère, et enfin une troisième piste « révolutionnaire » en cours avec la transformation du carbone, capté dans l'atmosphère, en résine plastique. »

Le « plastic bashing » est un mode que les dirigeants du groupe et de bien d'autres entreprises dans ce domaine dénoncent. En effet, selon eux, une des solutions résiderait dans un meilleur tri de la part du consommateur et un comportement vertueux.

Au cours des dernières années, la société HEBERT GROUP a poursuivi ses efforts en matière de développement durable. Cette évolution est palpable à travers les diverses solutions proposées qui permettent de mettre à la portée des clients finaux des emballages en ligne avec les objectifs climatiques. Nos efforts se concentrent autour de produits innovants qui incarnent le concept du «juste emballage», minimisant l'impact environnemental sans compromettre la qualité. Parallèlement, des améliorations significatives sur le plan industriel ont été réalisées, réduisant l'empreinte carbone de notre activité. En outre, nous sommes convaincus que la diversité de nos solutions répondra aux attentes des citoyens désireux d'adopter des modes de consommation plus responsables et vertueux. Notre engagement dans cette voie est un pas en avant vers un avenir plus durable, où économie et écologie ne sont plus en opposition, mais travaillent de concert pour un bien commun.

VIE QUOTIDIENNE: CHATS ERRANTS

Un groupe animaux a été mis en place pour répondre à la problématique des chats errants



Dès le début de notre mandat et afin de lutter contre la surpopulation des chats errants dans certains quartiers, la commune d'Orgelet a signé une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis qui prend en charge une partie financière des stérilisations.

Cependant, pour mener à bien ces campagnes de stérilisation, il faut procéder à la capture des chats errants, qui, une fois passés chez le vétérinaire, doivent être relâchés à l'endroit où ils ont été attrapés. Une opération délicate à chaque fois qui demande beaucoup de disponibilité et qui s'avère difficile sans aide humaine. De ce fait, nous avons décidé de créer un groupe Animaux animé par deux élus référents. (Nathalie Coron et Yves Lanis)

Via nos réseaux de communication, nous avons recherché des personnes volontaires pour intégrer ce groupe. Ce fut un vif succès!

À ce jour, nous sommes huit personnes ce qui a permis de stériliser déjà une dizaine de chats. Nous avons créé une boucle Messenger Whatsapp, ce qui nous permet d'être tenus au courant rapidement des actions à entreprendre ou réalisées. Une personne n'ayant pas cet outil de communication est informée par mail ou téléphone.

Petite leçon de choses :

L'éradication est inefficace ! Lorsqu'un animal occupe une niche écologique, le retirer provoque un vide qui sera rapidement occupé par de nouveaux individus.

Stériliser et le remettre dans son milieu évite qu'il se reproduise tout en contrant le développement et la reproduction d'autres individus.

COTÉ LÉGISLATION

Différence entre un chat errant et un chat libre ?

Les chats errants, sont des chats qui n'ont pas ou très peu connus la main de l'homme dans les premiers mois, voire les premières années de leur vie. Rois de la débrouille pour survivre (poubelles, chasses d'oiseaux, de rongeurs, ...), il est difficile de faire adopter ces chats, souvent trop sauvages.

La loi du 6 janvier 1999 leur a donné un statut, celui de « chats libres » : à condition qu'ils soient stérilisés, identifiés (tatouage) sous couvert de bénévoles indépendants, d'associations de protection animale ou de communes qui s'engagent alors à les nourrir dans leur environnement. Ils ne sont donc plus considérés comme chats errants.

Cette loi est une avancée significative car avant le 6 janvier 1999, le code rural prônait l'euthanasie, oubliant que les chats jouent un rôle de filtre contre certains nuisibles – souris et rats – qui représentent un risque sanitaire bien plus grave encore.

Leur stérilisation conduit à :

- l'amélioration de leur état sanitaire. De ce fait, cette dernière conduit à l'amélioration de l'hygiène et de la santé publique.
- lutte contre la souffrance et la misère animale. De plus, une population féline maîtrisée valorise une image de ville propre, qui reflète une politique sanitaire active et efficace, et assure un environnement agréable pour tous.

Pour nous contacter : Nathalie Coron : ncoron@orgelet.com - Yves Lanis : ylanis@orgelet.com ou Mairie : 03 84 35 54 54

RENCONTRE AVEC ALIZÉE BORTOLUZZI, SOPHROLOGUE

- Depuis combien de temps êtes-vous sophrologue et qu'est-ce qui a motivé ce choix de métier ?
- J'ai commencé à exercer en 2018 en libéral.
- J'ai toujours été attirée par ce genre de méthode et dans un premier temps, je voulais ouvrir ma ferme pédagogique, faire de l'équithérapie pour accueillir des personnes en situation de handicap ou en situations complexes. Mais mes projets de vie ont évolué différemment. J'ai donc travaillé en tant qu'AESH pendant plusieurs années, ce qui a confirmé mon choix de devenir sophrologue.

J'ai encadré des jeunes autistes avec qui j'ai dû utiliser des méthodes de relaxation que l'on retrouve souvent dans la sophrologie pour leur permettre d'avancer dans notre monde. J'ai été formée pendant 2 ans avec stage et validation de mon diplôme.



- Que comprend votre métier ?
- Je me suis améliorée et perfectionnée dans des domaines précis tels que les enfants ou l'équi-sophrologie. La sophrologie s'adapte à différents publics.

La sophro-relaxation est une méthode de détente corporelle émotionnelle et mentale qui unit des techniques de relaxation et de sophrologie de base.

Elle consiste à réduire volontairement le tonus musculaire afin de permettre la détente du corps. C'est aussi une méthode de développement personnel permettant de retrouver un bien-être physique et mental en apprenant à lâcher ses tensions physiques et ses pensées négatives. Elle permet également de mobiliser ses ressources afin d'activer la confiance en soi, la pensée positive ou encore la concentration.

Elle s'articule autour d'exercices de respiration,

de gestion des tensions, de mouvements corporels vécus en conscience et de visualisations mentales.

La sophro-relaxation est particulièrement adaptée pour lutter contre le stress de la vie quotidienne et pour toute personne ayant envie de se reconnecter à son corps ou simplement de mieux se connaître.

- Le but de votre installation parmi nous ?
- Je suis arrivée sur la commune d'Orgelet suite à la mutation de mon conjoint. Ayant déjà travaillé dans le Jura Nord, nous avons souhaité revenir dans le département afin de découvrir, cette fois-ci, le sud du Jura.

Contact : Alizée BORTOLUZZI
Bortoluzzi.alizee@gmail.com
07 89 20 96 09
https://bortoluzzializee.wixsite.
com/alizesophrologuerela

RENCONTRE AVEC JUSTINE EKK, PSYCHOMOTRICIENNE

- Depuis combien de temps exercez-vous votre métier ?
- Depuis 8,5 ans. J'ai obtenu mon diplôme d'état de psychomotricienne en juin 2015.
- Comment êtes-vous arrivée à choisir cette profession ?
- Après le bac, je n'avais pas de certitude sur ce que je souhaitais faire. Je m'étais déjà renseignée sur ce métier. Je me suis orientée vers une fac de psychologie comme si c'était une évidence pour moi à ce moment-là, même si je ne souhaitais pas être psychologue. Durant ma dernière année de licence, une de nos professeurs nous a parlé de son travail en CAMSP (Centre d'Action Médico-Social Précoce) et de l'importance de la collaboration avec la psychomotricienne dans cette structure... En creusant un peu plus le rôle de celle-ci, je me suis dit que c'était ce métier-là que je voulais exercer!

J'ai donc tenté les concours d'entrée en école de psychomotricité la même année que l'obtention de ma licence de psychologie. Ceux-ci étant très sélectifs, il m'a fallu une année de préparation au concours après l'obtention de ma licence pour en réussir quelques-uns et intégrer l'Institut de Formation de Psychomotricité de la Pitié Salpêtrière (Paris).



Crédit photo : Thomas Lefebvre

3 ans d'études sont nécessaires pour être psychomotricienne D.E. Durant ces 3 ans, à l'occasion de nombreux stages, j'ai découvert toute la diversité de notre champ d'action : en crèche, auprès d'adultes en situation de handicap, en EHPAD, en libéral, dans un groupe de bébés nageurs.

- Quels sont les publics concernés, et que leur apportez-vous ?
- La psychomotricité est une discipline paramédicale qui a pour particularité d'accompagner la personne dans sa globalité en tenant compte de 4 domaines, interdépendants : la motricité, la sensorialité, l'affectivité et la cognition. Mon objectif est donc de comprendre comment chaque fonction interagit avec les autres et comment ces interactions impactent le quotidien du patient. Après un bilan (réalisé obligatoirement sur prescription médicale), je vais chercher et proposer des solutions pour répondre aux problématiques soulevées en proposant de la rééducation psychomotrice, des adaptations sur les temps quotidiens et/ou en réorientant vers d'autres professionnels si besoin.

Ainsi le psychomotricien peut accompagner les personnes de tout âge, d'un service de néonatologie à un EHPAD en passant par les enfants, adolescents et adultes.

Concrètement, en cabinet libéral, je reçois principalement des enfants présentant des retards de développement, des troubles du neurodéveloppement (troubles des apprentissages, dyspraxie, autisme, syndromes génétiques), des fragilités dans la gestion de leurs émotions ou ayant des particularités sensorielles. J'accompagne également des adultes en situation de handicap ou des personnes âgées.

En plus d'accompagner les patients de manière individuelle au sein de mon cabinet, j'aimerais développer des temps d'ateliers (sur la sensorialité et la gestion des émotions) pour toucher et accompagner davantage d'enfants par le biais de leur entourage (famille, enseignant, professionnel de santé). Ces projets restent totalement à construire pour le moment.

- Le but de votre installation parmi nous ?
- Lorsque j'ai souhaité reprendre mon activité libérale après plusieurs années d'exercice en institution, j'ai cherché un lieu où la psychomotricité manquait sans perdre le travail d'équipe qui existait dans les structures de soin... Je souhaitais donc m'installer proche de professionnels de santé avec qui créer du lien.

De plus, en remplaçant une collègue psychomotricienne à Lons-le-Saunier, je me suis rendue compte que de nombreux patients venaient d'Orgelet, de Moirans en Montagne et même d'encore plus loin pour bénéficier de soins psychomoteurs.

Après avoir échangé avec les professionnels du secteur (avec qui je partage la volonté de travailler en équipe) et pour permettre à ces familles de faire moins de kilomètres pour rencontrer une psychomotricienne, Orgelet m'a semblé être le lieu parfait pour tenter cette nouvelle aventure.

J'ai alors démarré mon activité sur la commune en février 2023

Je travaille actuellement sur Orgelet les lundis après-midis ainsi que le mardi et mercredi toute la journée. Ce temps de présence sera augmenté à 4 jours par semaine à compter de septembre prochain.

> Mes coordonnées : 4 Rue de l'Église - 06 68 95 01 39 jekk.psychomot@gmail.com

Plus d'infos sur mon métier et mon parcours sur mon site internet : https://jekkpsychomot.fr

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Lors de la réunion publique présentant le déploiement de la fibre optique Très Haut Débit sur Orgelet qui s'est tenue le mardi 12 décembre à la salle de la Grenette d'Orgelet, la société Prisme by Altitude Infra était représentée ce jour par la directrice.

Elle a commencé par revenir sur la genèse du projet débuté en avril 2021. David Elfassy Président Directeur Général de la société Altitude Infra, et Clément Pernot, Président du Conseil Départemental du Jura, avaient alors officialisé la délégation de service public affermo-concessive d'une durée de 30 ans pour le déploiement du réseau de fibre optique Très Haut Débit dans le Jura.

Trois mois plus tard, le département du Jura et Altitude Infra via sa société dédiée Altitude Fibre 39, implantée localement au cœur de Lons-le-Saunier étaient heureux d'annoncer la naissance du réseau de fibre optique jurassien « Prisme by Altitude Infra ».

171 millions d'euros ont été nécessaires afin de construire et exploiter le réseau jurassien, investissement porté en totalité par Altitude Fibre 39.

Les travaux fibre optique s'articulent en différentes phases :

- Phase d'étude : évaluation des infrastructures existantes au niveau de la voirie et repérage de celles qu'il faut faire évoluer, pour déployer la fibre optique (par exemple, contrôler l'état d'un poteau téléphonique...);
- Phase travaux : plusieurs mois après, des travaux d'infrastructure sont réalisés dans votre rue en coordination et avec l'accord de votre mairie ;

- Phase d'installation : pendant quelques mois, les opérateurs commerciaux, peuvent venir installer leur matériel dans les infrastructures du réseau Prisme by Altitude Infra. Ce qui leur permettra par la suite de vous proposer leurs offres.

Sur Orgelet, ces trois phases sont pratiquement terminées en totalité, c'est la raison pour laquelle une grande partie des foyers d'Orgelet sont déjà éligibles à la fibre optique. Chacun peut souscrire à une offre auprès du fournisseur d'accès à internet de son choix.

Retrouvez les fournisseurs disponibles sur https://www.prisme-fibre.fr/operateurs/

Pour savoir si vous faites partie de cette première vague d'éligibilité vous pouvez aller voir sur https://eligibilite-fibre. altitudeinfra.fr/dsp/AI-JURA

- Si le pictogramme de votre logement est en vert, vous êtes éligible
- Si le pictogramme de votre logement est en bleu, vous serez éligible d'ici 15 jours
- Si le pictogramme de votre logement est en gris, il faut attendre encore quelques mois

Retrouvez les documents Prisme distribués lors de la réunion publique sur : https://www.prisme-fibre.fr/pressedocumentation/

Pierre-François Xavier BOUCHARD

La vie de BOUCHARD en bande dessinée



En 2022, nous avons souhaité mettre à l'honneur Pierre-François Xavier BOUCHARD, né le 29 avril 1771 à ORGELET, mort le 5 août 1822 à GIVET (08).

L'année « 2022, année Bouchard » a vu se développer plusieurs projets, en particulier deux conférences, un jeu-concours, une exposition de tableaux (réalisée par les adhérentes de l'association « Ombre et Lumière »), un timbre, deux pâtisseries (confectionnées par les deux pâtisseries d'ORGELET), une soirée films égyptiens.

Certains projets initiés par le comité de pilotage mis en place dans le cadre de la mise en lumière de cet orgelétain ne se sont concrétisés qu'en 2023.

Ainsi, une fresque imaginée et peinte par les élèves de l'école élémentaire sous la direction de Corinne BOURRU (artiste plasticienne) a vu le jour sur le mur du préau de l'école.

L'édition d'une bande dessinée retraçant la vie de notre illustre citoyen faisait également partie des projets réalisés en 2023. Cet ouvrage, composé d'une bande dessinée retraçant le parcours de Pierre-François Xavier et d'un cahier pédagogique vient de paraitre.

Cette bande dessinée a été offerte par le Maire, Jean-Paul DUTHION, aux 54 enfants scolarisés en 6° cette année au collège M. Brézillon le vendredi 20 octobre dernier. Cet ouvrage servira de support, pédagogique et ludique, aux professeurs d'histoire. En effet, la civilisation Egyptienne fait partie du programme d'histoire des classes de 6°.



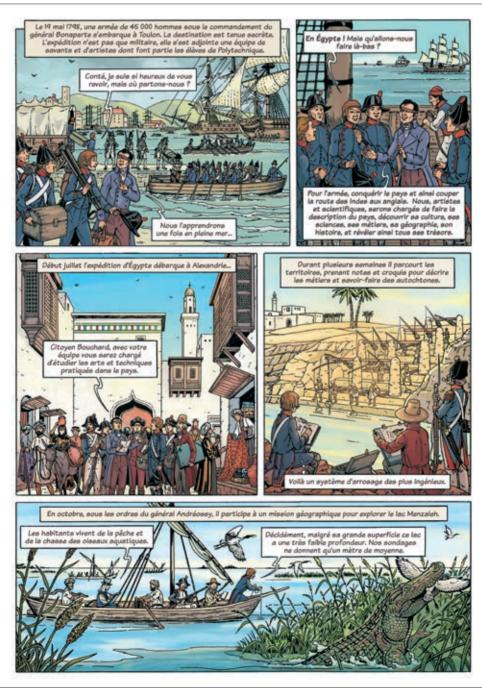


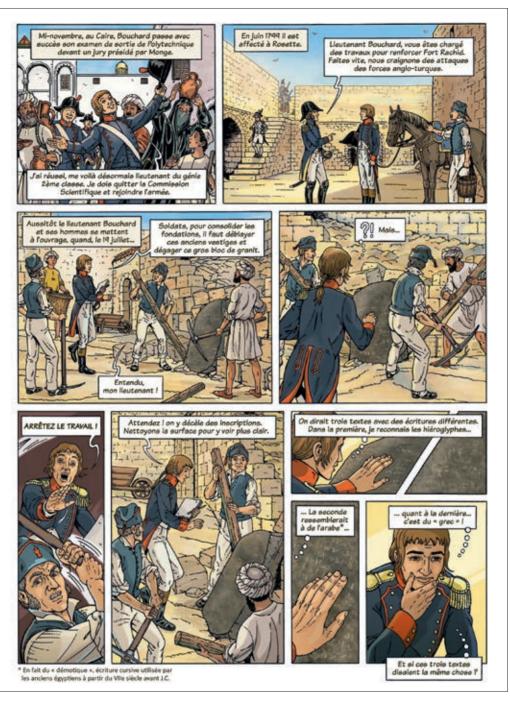
Par ailleurs, la bande dessinée est également disponible à la vente au prix de 12 €.

Pour l'acquérir, vous pouvez vous rapprocher de : Conseil Municipal des Jeunes : 06 77 76 80 88 ASPHOR : 06 85 29 02 83

Dans les précédents bulletins, vous avez pu découvrir les 3 premières planches. Les planches 4 et 5 vous sont proposées aujourd'hui.

Nous continuerons à inclure deux nouvelles planches dans chacun de nos prochains bulletins.







« VÉLO, JE RECYCLE »?

Pendant les vacances de Toussaint, un groupe de 11 ieunes adolescents se sont retrouvés au Secteur Jeunes de Terre d'Émeraude en compagnie de Jérôme Fortier, éducateur et formateur environnement au CPIE du Haut-Jura. dans le cadre d'un stage de 3 jours autour du vélo. Avec l'aide des habitants, une récolte de « vieux » vélos ou de vélos délaissés par leurs propriétaires a pu s'organiser sur Orgelet, donnant de la matière aux jeunes pour bricoler. Mais d'ailleurs, qu'est-ce que l'opération « Vélo, Je Recycle » ? C'est avant tout la possibilité donnée aux jeunes de créer leur propre vélo à partir d'anciens vélos et de pièces détachées. Trois journées où l'on peut démonter, bricoler et relooker sa monture ! Malgré le froid et une météo pluvieuse, les ados ont pu acquérir les « savoir-faire » de petites réparations et ont même mis quelques coups de pédales dans la ville afin de tester la solidité de leur ouvrage tout cela avant de repartir avec un vélo « handmade » et surtout « made in jura »!



Noms des participants : Chanel Lohan -Gambey Enguerrand - Saad Antoine - Seurre-Nouveau Tymeo - Ezequiel Tiago - Dotte Honorine - Meynet Marius - Tupin Léana -Baudoin Aloïs et Coline - Chauvin Thalya.

NOUVEAU CET ÉTÉ : LE PLAN DES RUES DE LA VILLE A ÉTÉ ACTUALISÉ

La communication fait partie intégrante d'une politique de ville. Elle est une des missions essentielles au fonctionnement des mairies, dont le rôle est avant tout de développer les actions à mener et de fédérer les citoyens autour des projets réalisés ou futurs.

Nous nous efforçons depuis le début de notre mandat de répondre à cette exigence en rendant l'information accessible à tous et en saisissant les occasions de créer du lien et de valoriser les actions.

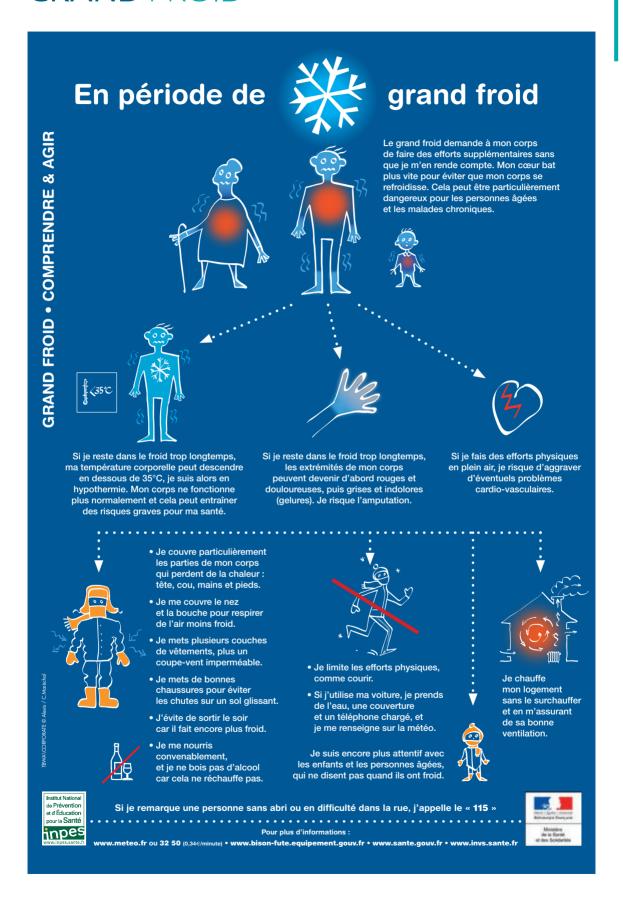
Cet été, nous avons décidé d'actualiser l'affiche du plan des rues de la ville en y ajoutant des informations diverses qui serviront aussi bien aux touristes qu'aux gens de passage ou autres à se repérer dans notre ville et à s'y orienter.

Le plan de ville imprimé contient, outre le tracé des rues et la forme de certains bâtiments importants (Mairie, école, église...), bon nombre d'informations utiles, tant sur les administrations publiques, les institutions culturelles, les offres de loisirs, emplacements publics et autres.



Vous pourrez retrouver toutes ces informations sur les deux faces du plan sucette situé vers les petits arbres, à proximité du parking de la rue du Chanoine Clément

GRAND FROID



ATTENTION AUX RISQUES LIÉS AU MONOXYDE DE CARBONE

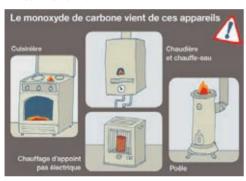
Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux car il ne se voit pas et n'a pas d'odeur.



Le monoxyde de carbone peut provoquer :

- des évanouissements
- des décès.

D'où vient-il?





Comment se protéger ?

- Faire vérifier les appareils de chauffage par un professionnel,
- Ne pas utiliser les appareils de cuisson pour se chauffer,
- Ne pas utiliser les appareils prévus pour l'extérieur (barbecue, brasero) dans un logement
- N'utiliser que du bois sans verni et sans peinture pour un poêle à bois
- Ne pas utiliser un chauffage d'appoint plus de 2 heures de suite
- Ne pas boucher les ouvertures qui permettent la circulation d'air (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain...)
- Aérer chaque jour les pièces pendant au moins 10 minutes, même en hiver

En cas d'urgence

Contactez les secours :

18 : Pompiers **15** : Samu

114 : Secours personnes sourdes et malentendantes (sms/fax)

112 : Numéro d'urgence depuis un portable



Retrouvez toutes les informations sur le site internet des services de l'Etat dans le Jura : www.jura.gouv.fr

BRÈVES



Horaires d'ouverture à partir du 2 janvier

du mardi au vendredi : matin 9h30 - 12h30. après-midi 13h45 - 16h30 Le samedi de 9h à 12h30

Collectes des ordures ménagères le mardi matin, semaine impaire, à partir de 5h00 pour les deux bacs



Chaque vendredi matin a lieu le marché aux abords de l'église d'Orgelet



Horaires de la déchèterie

Horaires période basse (du 30 octobre 2023 au 30 mars 2024)

Mardi: 9 h 00 - 12 h 00 / 13 h 30 - 16 h 30 Jeudi, Vendredi, Samedi: 13 h 30 - 16 h 30

> Horaires période haute (du 3 avril 2024 au 28 octobre 2024)

Mardi: 9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30 Jeudi, Vendredi, Samedi: 13 h 30 - 17 h 30

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi - Mardi Mercredi - Vendredi Matin 9h - 12h Après-midi 14h – 17h

Jeudi Matin 9h30 - 12h Après-midi 14h – 17h

Rappel de quelques règles de civilité

En hiver, je déneige et j'enlève les feuilles sur le trottoir devant ma porte d'entrée.

Au printemps ou à l'automne, je taille mes haies afin qu'elles ne débordent pas sur le domaine public.

En toute saison, je ne gare pas mon véhicule sur le domaine public mais sur les places de parking dédiées ou dans ma cour privée.

Lorsque je passe la tondeuse à gazon, je respecte les horaires. (Du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h, les dimanches et les jours fériés de 10 h à 12 h).

Je veille à ce que mon chien n'aboie pas sans arrêt et si je le promène, je ramasse ses déjections.

Je ne me débarrasse pas de mes encombrants ou de mes déchets dans la nature mais j'utilise la déchèterie. (Voir horaires ci-contre).

34

TRIBUNE POLITIQUE

Conformément à l'article 32 du règlement intérieur du conseil municipal en référence à l'article L2121-27-1 du CGCT

Au 1^{er} janvier 2026, la compétence « eau potable » sera obligatoirement transférée à la communautés de communes. Vus la complexité de ce transfert et les répercussions sur les tarifs proposés aux usagers, il devrait être indispensable que la commune et la communauté de communes s'organisent le plus en amont possible. Malgré mes alertes réitérées au conseil municipal, rien n'est fait pour se préparer à ce transfert, et, comme d'habitude, cela se fera dans l'urgence, à la hussarde, avec les mêmes conséquences que celles qui ont engendré une hausse incompréhensible des tarifs de l'assainissement collectif (pour rappel le prix de l'abonnement a augmenté de plus de 190 % entre 2019 et 2023).

François Bonneville

Liste majoritaire _

Pour bien vivre ensemble, il est nécessaire de partager un certain nombre de valeurs humaines, éthiques ou morales.

Bien vivre ensemble présuppose le respect mutuel, l'acceptation de la pluralité des opinions, des interactions dans l'ouverture et la coopération, des relations bienveillantes, ainsi que sur le refus de s'ignorer ou de se nuire.

Bien vivre ensemble, c'est apprendre à entrer dans des pratiques de coopération, à s'engager aux côtés des autres.

Bien vivre ensemble, c'est faire preuve de civisme et de civilité.

L'attitude de chacun envers les autres est primordiale pour rendre supportable la vie dans notre cité.

Malheureusement, quotidiennement, force est de constater et déplorer de trop nombreux manquements à ces règles élémentaires de vie en commun : déjections canines, incivilités, vitesses excessives, stationnements intempestifs, feux rouges non respectés, etc.

Néanmoins, quelques lueurs d'espoir se font jour, tel l'engagement de plusieurs orgelétains auprès des élus pour participer activement à la campagne de stérilisation des chats errants afin de maitriser la population et la prolifération des félidés dans notre cité.

Pour paraphraser Gaston BACHELARD: rien ne va de soi, rien n'est donné, tout se construit.

Jean-Paul Duthion, Stéphane Pierrel, Patrick Chatot, Nathalie Coron, Yves Lanis, Michel Ligier, Rachel Bertschy, Alain Bride, Sébastien Gronowski, Justine Maron, Pauline Ponsot, Laetitia Roussel, Claude Salvi, Marie Rivière, Christophe Dalloz.

PLANNING DES ANIMATIONS

C'est Quand?	Y à quoi ?	C'est qui l'organisateur?	Cà se passe où ?
JANVIER:			
7 janvier	Repas des ainés	Municipalité	Salle de la Grenette
10 janvier	Vœux du maire	Municipalité	Salle de la Grenette
13 janvier	Journée cinéma	ASPHOR	Salle de la Grenette
20 janvier	Théâtre	Les Petits Cadets	Salle de la Grenette
FÉVRIER :			
17 février	Spectacle	Foyer Rural	Salle de la Grenette
25 février	Miroirs Musicaux	Music'Alle et MAPO	Salle de la Grenette
MARS:			
16 mars	Concert	MAPO	Salle de la Grenette
16 mars	Bourse aux vélos	VTT Orgelet	Salle polyvalente
MAI:			
25 mai	Concert La Dilettante	MAPO	Salle de la Grenette
26 mai	Concert La Dilettante	MAPO	Salle de la Grenette
JUIN :			
1 ^{er} juin	Rando l'Orgelétaine	Rando Orgelet	Salle polyvalente
8 juin	Audition élèves école de Musique	MAPO	Salle de la Grenette
14 juin	Fête de la musique	Batterie Fanfare Orgelet + MAPO	Salle de la Grenette



Bonne année à vous tous!

प्टाMGRAPHIC**≣≣ Lons-le-Saunier - Dépôt légal N° 752 - Décembre 2023**